

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 97-13 DU 15 JANVIER 1997
Chargeant Monsieur Timothée ZANNOU
Ministre de la Culture et de la Communication
de l'intérim de Monsieur Zinsou Damien Modéran
ALAHASSA, Ministre de la Jeunesse, des Sports
et des Loisirs, pour compter du 14 Janvier 1997

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D É C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du Mardi 14 Janvier 1997, Monsieur Timothée ZANNOU, Ministre de la Culture et de la Communication est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pendant l'absence de Monsieur Zinsou Damien Modéran ALAHASSA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 15 JANVIER 1997

Pour Le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Mathieu KÉRÉKOU.-

AMPLIATIONS : PR:6 - AN:4 - PM:4 - CS:2 - CC:2 - CES:2 - HAAC:2-
MCC:4 - MJSL:4 - SGG:4 - AUTRES MINISTÈRES:16 -
DÉPARTEMENTS:6 - JORB:1.-